



DUPLICATA

DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS

SOC CAMERONE
47 RUE SAINT ANDRE DES ARTS
75006 PARIS

Vos informations client

► Votre référence client :

300 000 371 510

► Lieu de consommation :

SOC CAMERONE
-VETEMENT-
47 RUE SAINT ANDRE DES ARTS
75006 PARIS

Gaz naturel :

Installation : 0000433346
PCE : 07374674338991
Profil et CAR : P12 000 000 018 671

Electricité :

Installation : 0001182326
Point de livraison : 07374529621166

► Autres informations :

Siret :
43324377100014

Vos contacts utiles

► Services Clients :



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 398 585*



clientpro@contact.engie.com
pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► Dépannage 24H/24 :

Gaz naturel : 0800 47 33 33**
Electricité : 0972675075*

*Appel Non Surtaxé

**Service & appel gratuits

Vos prochaines échéances

► Prochaine facture :

vers le 04 octobre 2020

► Prochain relevé :

vers le 04 octobre 2020

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 21 août 2020

299,16 €

Pour le gaz, cette facture est basée sur une estimation de vos consommations et pour l'électricité sur le relevé de vos consommations.

■ gaz naturel	62,60 €
■ électricité	106,70 €
■ services et prestations techniques	44,45 €
total hors toutes taxes	213,75 €
Taxes et contributions	44,33 €
total HTVA	258,08 €
TVA à 5,50 % calculée sur 72,68 €	4,00 €
TVA à 20,00 % calculée sur 185,40 €	37,08 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	41,08 €
total TTC	299,16 €
montant à prélever	299,16 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Message important :



Votre contrat au tarif réglementé du gaz prendra fin le 01/12/2020. Vous pouvez souscrire à tout moment, sans frais, à une offre de marché chez le fournisseur de votre choix. Vous pouvez comparer gratuitement les offres disponibles sur : www.energie-info.fr.

➔ Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

➔ Pour être facturé au réel

Pour votre prochaine facture un technicien procédera à la relève des index de vos compteurs. Ce relevé doit être effectué au moins une fois par an. Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

Votre contrat d'énergie

► **Gaz naturel : Votre tarif réglementé : B1**

- Votre contrat arrive à échéance le 10/01/2021. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : AUCUN).

► **Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité offre de marché**

- Votre contrat arrive à échéance le 31/05/2021. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).

- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) sans différenciation temporelle, Courte utilisation. Puissance souscrite 15 kVA. Segment C5.

- Compteur communicant.

Gaz naturel

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso m3	coefficient conversion	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement (°) du 05/06/20 au 04/08/20 sur la base de 16,86 euros HT par mois							202,32	33,81	5,5%
Remb. Abo. d'avance du 05/06/20 au 04/08/20							202,32	-33,81	5,5%
Abonnement d'avance du 05/08/20 au 04/10/20							202,32	33,81	5,5%
Estimation du 05/06/20 au 04/08/20 **	972	9218	9305	87	11,18	968			
- du 05/06/20 au 31/07/20						902	0,02970	26,79	20,0%
- du 01/08/20 au 04/08/20						66	0,03030	2,00	20,0%

Electricité

Electricité	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement (*) du 04/06/20 au 03/08/20						28,06	5,5%
Consommation (*) du 04/06/20 au 03/08/20	203	7214	7998	784	0,10030	78,64	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement élec (19,16 € x 0,2704)			5,18	5,5%
Taxes locales - part communale (°)	784	0,00655	5,13	20,0%
Taxes locales - part départementale (°)	784	0,00327	2,57	20,0%
Contrib. service public élec du 04/06/20 au 03/08/20	784	0,02250	17,64	20,0%
Contribution tarifaire d'acheminement gaz			5,63	5,5%
TICGN* du 05/06/20 au 04/08/20	968	0,00845	8,18	20,0%

Services et prestations techniques

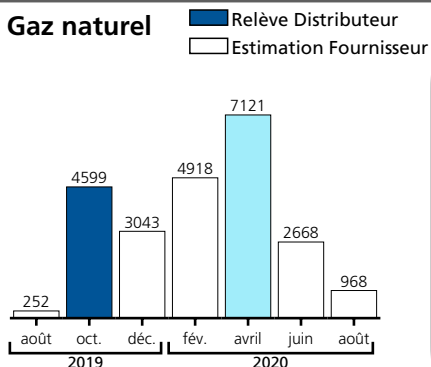
	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Interv. impayé+ rétab.: coup. ferme le 27/06/20		44,45000	44,45	20,0%
Espace Client			Gratuit	

Total de votre facture

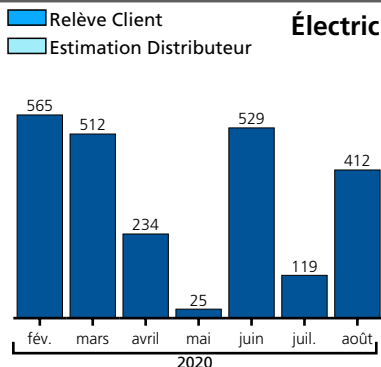
	Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
	258,08	4,00	37,08	299,16

Historique de vos consommations en kWh

Gaz naturel



Électricité



Historique de votre facturation en €

2019	août	262,54
	oct.	512,93
	déc.	416,45
2020	fév.	521,63
	avril	563,24
	juin	289,98
	août	299,16

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(0) Abonnement : comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés.

Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 € HT par an, vous paierez en janvier (31 jours) $190 \times (31/365) = 16,14$ € HT.

(1) Ces rubriques intègrent le coût d'acheminement de 48,76 € reversé au distributeur.

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Nos prix de quantité gaz incluent la contribution au tarif spécial de solidarité gaz

* TICGN : Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel.

** Le coefficient de conversion est celui transmis par le distributeur lors du dernier relevé. Il sert à calculer le nouvel index à partir de la consommation estimée en kWh. Ce nouvel index est arrondi.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie et commercialise des offres de gaz naturel (au tarif réglementé ou à prix de marché) et d'électricité (à prix de marché uniquement). C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

La facture basée sur un relevé des consommations :

Les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, le distributeur transmet au fournisseur une estimation de votre consommation.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 420004067941 du 06/08/20

SOC CAMERONE

Réf. de votre compte : 300000371510

Réf. Unique de Mandat : 00GAM0629025

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

montant TTC

299,16 euros

prélevé le :

21/08/2020

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

SOC CAMERONE

Références du compte

nom de la banque

BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS - AG
ODEON

IBAN

FR76 1020 7000 8704 0870 0546 159

Comprendre votre facture

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 2,61%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 81,41 % Nucléaire
- 11,94 % Energies renouvelables (Hydraulique : 4,87% - Eolien : 4,12% - Biomasse : 1,49% - Solaire : 1,46%)
- 6,65 % Energie fossile (fioul, charbon, gaz)

* injectée sur le réseau français en 2015, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).